

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 102 RUE DU BOIS TISON		Durée de l'exercice précédent * 12							
76160 ST JACQUES SUR DARNETAL									
Numéro SIRET * 4 2 4 8 9 3 7 7 4 0 0 0 4 4		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 30062023							
		N-1 30062022							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	54 548	45 958	8 590	7 709	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	5 970		5 970		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	8 615	5 506	3 109	3 970	
		Constructions	AP	AC	38 616	28 098	10 519	12 450	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	133 855	98 703	35 152	52 210	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	171 897	114 674	57 222	66 600	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	100		100	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	10 953		10 953	10 953	
		TOTAL (II)		BJ	BK	424 554	292 939	131 615	153 893
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens		BN	BO					
	En cours de production de services		BP	BQ					
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS	504 229		504 229	398 499	
	Marchandises		BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 556		8 556	2 686	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	701 982		701 982	675 070	
		Autres créances (3)	BZ	CA	115 357		115 357	79 860	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				20 000
Disponibilités	CF		CG	304 246		304 246	336 865		
Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	9 010		9 010	9 705		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	1 643 379	1 643 379	1 522 685		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 067 933	292 939	1 774 994	1 676 578	
	Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :			
Immobilisations :									

Désignation de l'entreprise SAS ALISE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	364 500	357 671
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 008	96 829
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	594 508	564 500
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	58 249	94 059
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 055	5 912
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35 727	50 833
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	369 651	379 764
	Dettes fiscales et sociales	DY	402 811	351 561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 131	17 534
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	197 863	212 415
TOTAL (IV)	EC	1 180 487	1 112 078	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 774 994	1 676 578	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	1 117 259	1 055 008
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	1 085	1 138	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

« A.L.I.S.E »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 102 Rue du Bois Tison
76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

424 893 774 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 120 008,00 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 008,00 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associée unique, la somme de Soit 18,00 Euros par action	90 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres réserves », soit	30 008,00 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 90 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes physiques</i>	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes morales</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
30 Juin 2023	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associée unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

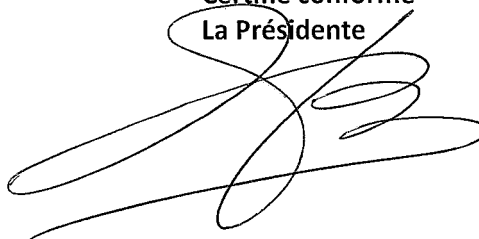
- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes physiques</i>	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes morales</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
30 Juin 2022	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/
30 Juin 2021	5 000	30 000,00 €	/	30 000,00 €	/
30 Juin 2020	5 000	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/

Certifié conforme
La Présidente



« A.L.I.S.E »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 102 Rue du Bois Tison
76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

424 893 774 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 120 008,00 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 008,00 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associée unique, la somme de Soit 18,00 Euros par action	90 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres réserves », soit	30 008,00 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 90 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes physiques</i>	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes morales</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
30 Juin 2023	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associée unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

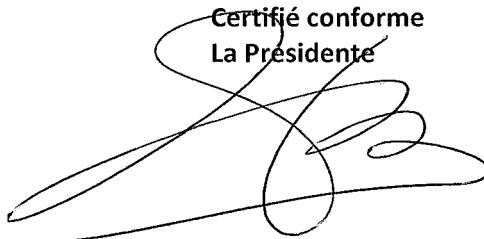
- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes physiques</i>	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Versé à des personnes morales</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
30 Juin 2022	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/
30 Juin 2021	5 000	30 000,00 €	/	30 000,00 €	/
30 Juin 2020	5 000	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/

Certifié conforme
La Présidente



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 774 994 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 394 246 euros** et un total **charges** de **2 274 238 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **120 008 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 4 ans
- Logiciel : 1 an

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

**POUR COPIE
CONFORME**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les produits en cours de production ont été évalués en fonction du pourcentage d'avancement des études.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	47 610		12 908			60 518
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 610		12 908			60 518
CORPORELLES	Terrains	8 615					8 615
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	38 616					38 616
	Instal technique, matériel outillage industriels	130 802		3 054			133 855
	Instal., agencement, aménagement divers	40 393		1 667			42 060
	Matériel de transport	30 521		2 577		1 392	31 706
	Matériel de bureau, mobilier	93 289		4 841			98 130
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	342 236		12 139		1 392	352 983
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			100			100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 953					10 953
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 953		100			11 053
TOTAL		400 800		25 146		1 392	424 554

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	39 901	6 056		45 958
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 901	6 056		45 958
CORPORELLES	Terrains	4 645	862		5 506
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	26 167	1 931		28 098
	Instal technique, matériel outillage industriels	78 591	20 112		98 703
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	29 709	1 924		31 632
	Matériel de transport	3 246	6 439	1 392	8 293
	Matériel de bureau, mobilier	64 648	10 101		74 749
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 006	41 367	1 392	246 981
TOTAL		246 907	47 424	1 392	292 939

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 953		10 953
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	701 982	701 982	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	691	691	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	68 303	68 303	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	46 363	46 363	
	Charges constatées d'avances	9 010	9 010	
TOTAL DES CREANCES		837 302	826 348	10 953
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 085	1 085		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	57 163	29 663	27 500	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	369 651	369 651		
	Personnel et comptes rattachés	137 873	137 873		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 915	119 915		
	Impôts sur les bénéfices	5 188	5 188		
	Taxes sur la valeur ajoutée	133 624	133 624		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 212	6 212		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	93 055	93 055		
	Autres dettes	23 131	23 131		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	197 863	197 863		
TOTAL DES DETTES		1 144 759	1 117 259	27 500	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		35 700			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		820			

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 200,00	83,3333	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 200,00	83,3333	100 000,00

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION	9 010	197 863
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	9 010	197 863

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2023	30/06/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 179	1 288	(110)	-8,51
Emprunts et dettes financières divers	2 134	114	2 020	N/S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 299	201 937	(101 638)	-50,33
Dettes fiscales et sociales	166 341	133 468	32 872	24,63
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	10 950	1 296	9 654	744,91
TOTAL	280 903	338 104	(57 201)	-16,92